

FRAIS CORPORATIFS

1 Les frais corporatifs à répartir correspondent aux coûts de fonctionnement engagés par les
2 unités corporatives dans le cadre d'activités dont l'objectif n'est pas de desservir une ou
3 des unités d'affaires en particulier mais les intérêts d'Hydro-Québec dans son ensemble.
4 Ils se distinguent des services facturés fournis par les unités corporatives puisque ces
5 derniers font l'objet d'une entente client-fournisseur (voir pièce HQD-7, document 4).

6 La répartition des frais corporatifs est effectuée selon la méthode autorisée par la Régie
7 dans sa décision D-2005-50 qui s'applique de la façon suivante :

8 1^e étape

9 Les frais corporatifs sont répartis à toutes les unités d'Hydro-Québec excluant les unités
10 corporatives selon les bases suivantes :

Composante	Répartition
Frais corporatifs sauf Ressources humaines	En fonction des charges primaires à l'exploitation et des immobilisations nettes dans une proportion de 50 % - 50 %
Frais corporatifs – Ressources humaines	En fonction des salaires de base

11 2^e étape

12 Répartition aux unités d'affaires des frais corporatifs attribués aux unités de services selon
13 la 1^{ère} étape. Cette répartition est fonction de la consommation de produits et services en
14 facturation interne des unités d'affaires.

- 1 Le tableau suivant montre la part des frais corporatifs incluse dans les revenus requis du
2 Distributeur

	Année historique 2012			Année de base 2013			Année témoin 2014		
	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec
	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	0,6	32%	2,0	0,7	31%	2,2	0,8	32%	2,4
Vérification interne	2,4	32%	7,4	2,7	31%	8,6	2,7	32%	8,6
Affaires corporatives et secrétariat général	19,6	32%	61,8	20,8	31%	66,5	20,8	32%	65,2
Finances	6,9	32%	21,6	8,8	31%	28,0	8,3	32%	26,2
Ressources humaines	1,5	45%	3,3	0,8	42%	2,0	-	-	-
	31,0	32%	96,1	33,8	32%	107,3	32,6	31,9%	102,4

3 Dans sa décision D-2013-037¹, la Régie approuve les frais corporatifs de 36,7 M\$ du
4 Distributeur pour l'année 2013. Pour Hydro-Québec, ceci se traduit par un montant total de
5 115,7 M\$. La nouvelle prévision pour l'année de base 2013 est de 107,3 M\$ soit 8,4 M\$
6 de moins que le montant autorisé. Cette baisse est attribuable à la réduction des
7 dépenses qui totalise 12,5 M\$ contrebalancée par une hausse de 4,1 M\$ du coût de
8 retraite prévu en 2013.

9 Pour 2014, le montant des frais corporatifs d'Hydro-Québec est évalué à 102,4 M\$.
10 Excluant l'impact de la diminution du coût de retraite de 2,4 M\$, la variation est de 2,5 M\$,
11 principalement attribuable à la baisse des coûts en Ressources Humaines au cours des
12 dernières années, incluant ceux de nature corporative. Ces derniers ayant diminué à un
13 niveau non significatif, soit environ 1 M\$, par rapport à l'ensemble des coûts des
14 Ressources humaines, ils sont, en 2014, intégrés à la facturation interne. Cette démarche
15 permettra un allègement des suivis administratifs pour l'ensemble des activités
16 Ressources humaines.

¹ D-2013-037, paragraphe 355.